



Diffusé le 19 avril 2021
Affiché le 19 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 avril 2021

Séance du lundi 12 avril 2021

Date de convocation : 7 avril 2021

Président de séance : Thomas TERRIER

Nombre de conseillers : 19

Présents : 15

Votants : 19

Présents : Thomas TERRIER, Anne-Violaine DAUER, Philippe ABRAHAMI, Karine BOLUKTAS, Vanessa BRUNO, Michel MADAR, Jean-François NORE, Axel RINDBORG, Fabienne GROSGOGEAT, Fany DELPLANCQ, Fabrice ROUSSEAU, Lara PAGNIER, Michel BODOY, Patrick MAGNIN, Philippe FRANCK

Absents, excusés : Claire RIGAL ayant donné pouvoir à Lara PAGNIER, Christophe KAPUSTA ayant donné pouvoir à Anne-Violaine DAUER, Florian LOMBARDO ayant donné pouvoir à Fabienne GROSGOGEAT, Claire SCHMITTER ayant donné pouvoir à Michel BOTROY

1. Désignation du secrétaire de séance

Karine BOLUKTAS est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2021

Michel MADAR aimerait que soit ajoutée sa réponse à Axel RINDBORG en fin de compte rendu à savoir : Michel MADAR répond qu'il est de la responsabilité du Maire de faire le budget, comme indiqué à l'article L2312-1 du CGCT.

Cette correction apportée, le compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Restitution de l'audit organisationnel

Philippe LEJEUNE présente l'audit qu'il a réalisé, joint à la présente délibération.

Michel MADAR demande s'il a identifié un déséquilibre entre la charge de travail et le nombre d'agents présents dans la collectivité. La réponse est qu'a priori le volume de travail paraît plutôt en adéquation avec les ressources humaines à disposition, à l'exception du retard accumulé et de la mise en place de socle et de circuits communs d'information qui nécessiterait la présence d'une personne à temps complet pendant un an afin de remettre la collectivité dans un ordre de marche serein.

Vanessa BRUNO souligne qu'il n'est pas fait mention du Conseil municipal dans le document et demande pourquoi. Philippe LEJEUNE lui répond que si l'on reprend le tableau de synthèse qui est dans le rapport écrit, le leadership (centré sur le Maire et les Adjoints) est évoqué dans la colonne « Autorité ». La nécessité de préciser les rôles de chaque acteur (Maire, Adjoints et Conseil Municipal) est, quant à elle, évoquée dans la colonne « Cadre de fonctionnement ».



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 avril 2021

Monsieur le Maire demande à Philippe LEJEUNE s'il peut déjà donner quelques pistes d'action à mettre en œuvre pour réorienter le fonctionnement dans la bonne direction.

Philippe LEJEUNE indique qu'il pense à 4 grandes orientations :

- Repositionner la commune dans un cadre plus large et donner toute son importance à l'intercommunalité parce que « on s'occupe ailleurs de la vie des Veyrolains »
- Clarifier le rôle que les élus veulent donner à leur Mairie en 2021
- Partager les mêmes définitions des rôles Maire / Adjointes / Conseil municipal / Commissions
- Engager un immense travail en fonctionnement interne notamment pour avoir une gestion sécurisée de l'information qui est une donnée abondante et être plus efficace en termes de temps qui est une denrée rare, pour éviter comme actuellement un système en surchauffe et une débauche d'énergie anormale pour arriver à des résultats certes mais qui sont trop consommateurs de ressources.

Monsieur le Maire note que l'audit constate qu'il remplit ses missions. Il demande à Philippe LEJEUNE combien de temps et quelle ressource il estime nécessaire pour combler le retard et les carences administratives et sous quel délai la prochaine étape de sa mission, celle des préconisations, pourrait être mise en œuvre.

Philippe LEJEUNE estime qu'il faudrait un renfort d'un chargé de mission à temps plein durant un an pour retrouver des bases saines. Il est quant à lui prêt à continuer pour bâtir une co-élaboration.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'est adjoint les services du centre de gestion pour trouver une DGS en intérim qui vient d'arriver et commence déjà à soulager les équipes et récemment de l'association des Maires 74 pour éventuellement accompagner les élus sous forme de formation.

Philippe ABRAHAMI estime qu'il faudrait surtout s'attaquer au problème du report des prises de décisions. Il admet néanmoins que les choses commencent à changer et que le bureau exécutif était plus structuré depuis l'arrivée de Valérie MAYOR qu'il remercie.

Lara PAGNIER demande si Philippe LEJEUNE a des références de collectivités qui fonctionnent bien et pourquoi.

Philippe LEJEUNE revient sur l'importance du binôme Maire/DGS qui a cruellement manqué ces derniers mois et pense que tous les acteurs qui s'engagent dans cette réflexion collective de co-construction doivent surtout avoir envie de résoudre les problèmes.

Jean-François NORE trouve que cette démarche d'audit est utile et que si l'absence de DGS a toute sa place dans l'équation du problème, il voudrait souligner d'autres facteurs qui ont perturbé le fonctionnement des instances. Il rappelle qu'à l'exception de Karine Boluktas et



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 avril 2021

Anne-Violaine qui ont déjà été élue et Thomas TERRIER également mais pas en tant que Maire, tout le conseil est constitué de profanes et qu'il est naturel que prendre de nouvelles fonctions demande de l'énergie : quand on a peur de mal faire, on s'y reprend plusieurs fois avant de prendre la décision qui semble la bonne. De plus, les conditions extérieures ont accru les difficultés avec l'entrée récente de Veyrier dans le Grand Annecy et une surcharge de travail consécutive. Il ne faut en outre pas mésestimer le contexte défavorable du COVID qui a modifié tous les rapports sociaux, accru la fatigue et les susceptibilités et empêché la mise en place des concertations qui était prévues dans le programme de l'équipe.

Anne Violaine DAUER rappelle que des élus étaient déjà présents dans toutes les commissions au Grand Annecy dans le mandat précédant et confirme que le flux d'informations généré par cette intercommunalité s'est superposé au reste, nécessitant plus de temps pour le traiter.

Jean-François NORE regrette la non mise en œuvre du 4^{ème} pilier du programme de l'équipe, à savoir le plan Climat-énergie et approuve la nécessité de décliner le projet de mandat en actions concrètes, tel que cela avait été initié lors du séminaire organisé à l'automne dernier.

Michel MADAR est d'accord et regrette qu'il n'ait pas été donné de suite à ce séminaire, qui aurait dû par ailleurs se tenir plus tôt après les élections.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec l'absence de DGS, il manquait un réacteur sur 2. Il souligne que la présence de Veyrier au Grand Annecy est effective et qu'il faudra déterminer quelle articulation on souhaite avec le Conseil municipal.

Philippe ABRAHAMI pense qu'il faut aussi se concentrer sur la commune et s'occuper des Veyrolains.

Monsieur le Maire remercie Philippe LEJEUNE pour son travail et indique qu'il convient de mettre en œuvre la prochaine phase rapidement. Il regrette les démissions des adjoints au moment où une nouvelle DGS arrive et que des solutions sont mise en place. Concernant les Veyrolains, il souligne qu'il a été très surpris que le Conseil municipal refuse le budget puisque le débat le concernant a été complet. Il remercie d'ailleurs Karine BOLUKTAS, Christine MEDIAVILLA la comptable, la commission finances et le trésorier de la commune. Le budget est conforme au projet collectif qui a été annoncé et n'a pas reçu d'opposition. Il n'a pas compris son refus alors qu'il traduit une convergence de points de vue. Un nouveau vote de refus n'empêcherait pas la commune de fonctionner puisque la majorité des dépenses peut être engagée et que le Préfet arrêtera le budget de toute façon. Il rappelle que les comptes de gestion et les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

Le Conseil municipal indique que s'il s'agit des mêmes chiffres, il n'est pas utile de représenter tout le document.

Fabienne GROSGOGEAT confirme qu'il n'y a en effet pas de problème de fond sur le budget et elle remercie l'adjointe aux finances et la comptable de la commune. Cependant, dans la mesure où 4 adjoints ont démissionné, il n'y a plus de cadre exécutif et donc elle s'interroge sur la façon d'opérer pour exécuter le budget.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 avril 2021

Anne-Violaine DAUER signale qu'il serait ennuyeux de condamner la commune à ne pas fonctionner. Les conditions restent à définir et à stabiliser mais par rapport aux Veyrolains ce n'est pas recevable. Elle regrette le départ des adjoints, avec qui par ailleurs elle s'entendait très bien, au moment où tout s'organise pour fonctionner mieux. On a besoin d'avancer et on va encore prendre du retard.

Karine BOLUKTAS explique qu'elle a finalement démissionné parce que le Maire a dit après les 3 démissions qu'il était d'accord pour fonctionner avec seulement 2 adjoints et qu'elle ne pouvait quant à elle pas l'envisager.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas possible puisque c'est le Conseil municipal qui détermine le nombre d'adjoints. Il avoue ne pas avoir été à l'aise non plus cette année écoulée mais il regrette ces démissions, la première au bout d'un mois, les 4 dernières au bout d'un an, alors que le contrat est de 6 ans et des solutions sont en train d'être initiées.

Michel BODOY constate que cette démission collective est révélatrice d'un mal être réel qu'il impute au Maire et à son incapacité à gérer une équipe. Il a d'ailleurs monté sa liste non pour contrer la liste déjà présente mais contre Thomas TERRIER.

Vanessa BRUNO prend la parole au nom des adjoints démissionnaires. Elle précise que cette démission collective a été un acte fort et douloureux et que l'audit a bien mis en lumière les dysfonctionnements : absence de réunions publiques, absence de permanences, impossibilité de prendre rendez-vous avec le Maire, absence de réponse du Maire et une mairie cadenassée par le haut. Elle conçoit que tout est possible si l'envie est là. Les adjoints ont toujours envie de travailler mais pas avec le Maire. Donc il est demandé que le Maire démissionne afin que les adjoints démissionnaires puissent se remettre rapidement au travail avec la nouvelle majorité ou bien le Maire n'aura pas de majorité au conseil et un exécutif à reconstruire.

Monsieur le Maire indique que c'est le vote du budget qui indiquerait une volonté de mettre la mairie en ordre de marche. Il constate que ce sont les adjoints qui créent une impasse et que c'est à lui d'en sortir. Il estime que c'est irresponsable et que cela trahit la confiance des électeurs. Les réalisations de l'année écoulée sont nombreuses et conformes au projet. Il a été témoin des sacrifices des adjoints, il en fait également. Mais aujourd'hui on met tout en œuvre pour fonctionner mieux, précisément dans l'intérêt des agents et des Veyrolains.

Philippe ABRAHAMI précise qu'il a démissionné de son poste d'adjoint mais qu'il reste conseiller pour continuer à s'occuper de la commune.

Lara PAGNIER signale que chacun votera en fonction de ce qu'il estime juste pour les veyrolains. Elle-même va voter contre le budget par solidarité avec l'équipe démissionnaire qui n'a plus confiance et ne croit plus en sa capacité à travailler avec le Maire.

Philippe FRANCK donne lecture d'une déclaration de la liste « Veyrier c'est vous ! ». « Notre liste « Veyrier c'est vous ! » a été créée pour offrir aux Veyrolains un choix alternatif à la liste unique menée par Thomas Terrier. Ses 4 élus ont choisi d'œuvrer pour la commune et n'ont jamais voté « d'une seule voix » comme l'aurait fait une opposition. Nous avons



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 avril 2021

travaillé activement dans le cadre des commissions et cette implication nous a permis de bien connaître et d'apprécier les 5 maires adjoints démissionnaires.

Concernant leur démission, nous avons beaucoup de mal à entendre que le problème serait « logistique » et que les adjoints démissionnaires seraient épuisés. Ce n'est pas ce que nous constatons. Si les adjoints avaient pu travailler dans un contexte de confiance, ils n'auraient pas démissionné. Ils auraient ensemble pallié l'absence de Directeur des Services en acceptant l'effort qui leur était demandé, dès lors que cet effort était partagé. Or ils nous disent clairement qu'il ne l'était pas.

Nous savons la douleur que représente une telle démission. Ce n'est pas une décision légère et ces 5 démissions envoient un message extrêmement fort.

Le rejet du vote du budget montre que le Maire a perdu la confiance de sa propre liste et la majorité au Conseil Municipal. Il n'est donc plus légitime. Faute d'élus disponibles et volontaires pour travailler avec lui et de majorité pour les soutenir, il est improbable que le Maire puisse recréer un exécutif opérationnel, ce qui constitue une menace forte pour la commune. Le Maire doit démissionner du Conseil pour permettre la désignation rapide d'un nouvel exécutif. Tout retard de cette décision prolongera la situation chaotique qu'il a engendrée. Les représentants de la liste « Veyrier c'est vous ! » en font la demande et s'engagent à poursuivre leur engagement pour la commune, dans une nouvelle majorité soudée autour d'un exécutif motivé. (Michel BODOY, Philippe FRANCK, Patrick MAGNIN, Claire SCHMITTER). »

Monsieur le Maire explique qu'il y a une confusion entre le vote du budget et le problème de l'exécutif. Les décisions seront prises malgré tout et il continuera d'être sur le pont tous les jours et à toute heure.

Philippe FRANCK demande au Maire d'entendre le poids et le message des 5 démissions d'adjoints alors même qu'il reconnaît lui-même leur travail énorme.

Lara PAGNIER estime que le Maire ne peut pas dire que les adjoints sont irresponsables, surtout qu'ils sont tous prêts à se réengager immédiatement.

Michel BODOY répète au Maire qu'il ne sait pas manager des équipes et qu'il doit donc démissionner. Il conseille au Maire d'aller prendre des cours de management : il ne peut pas prétendre diriger une équipe en prenant systématiquement le contrepied de ses adjoints.

Jean-François NORE souligne à l'attention de l'opposition que c'est grâce à Thomas TERRIER qu'ils n'ont précisément pas été traités comme une opposition, qu'ils ont toujours été intégrés aux réflexions afin de faciliter leur intégration dans le conseil, qu'ils font partie de toutes les commissions et qu'il a même laissé sa place à l'un d'eux comme grand électeur.

Monsieur le Maire estime que cette action n'est pas conforme à la démocratie et aux institutions. Il n'a pas commis de malversation et été élu en tant que tête de liste : plus de 58% des Veyrolains lui ont accordé leur confiance. Un nouveau Conseil sera convoqué le 19 avril pour reconstituer un exécutif puisqu'il faut bien qu'on s'occupe de la Mairie. Monsieur le Maire veut comprendre pourquoi on demande sa démission et indique qu'on lui reproche à la fois d'être trop présent et pas assez présent, qu'il a énormément délégué, ce qui était un engagement de campagne, notamment en urbanisme et qu'il a suivi 100% des avis de la



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 avril 2021

commission urbanisme. Pour la commission travaux, il a embauché un nouveau responsable des services techniques pour sa capacité à être autonome, avec le renfort de Vanessa BRUNO qu'il remercie pour son implication et son travail : la délégation en la matière était presque totale. Ce n'est pas parce que les adjoints ne reconnaissent pas son travail que lui ne reconnaît pas le leur. En finances il a délégué sa signature, ce qui est une première.

Karine BOLUKTAS estime que ce n'est pas très conséquent comme délégation et elle signale qu'elle a annulé des commissions finances par manque de disponibilité du Maire : elle n'a pas pu présenter tout ce qu'elle aurait voulu et s'en excuse.

Jean-François NORE remercie également les adjoints pour leur travail. Il avoue avoir été pris de cours lors du dernier conseil privé en apprenant le mouvement de démission des adjoints, alors même qu'aucun d'entre eux n'avait évoqué le problème auparavant devant le Conseil municipal pour qu'il puisse les aider. L'audit fournit des pistes d'amélioration ; Philippe ABRAHAMI reconnaît que la présence de Valérie MAYOR améliore nettement la situation. Jean-François NORE désapprouve le timing des démissions même s'il peut comprendre la fatigue des adjoints.

Philippe ABRAHAMI corrige et signale qu'il n'est pas du tout fatigué, qu'il lui reste au contraire plein d'énergie : il est exaspéré par les méthodes de travail et de fonctionnement du maire.

Vanessa BRUNO rappelle qu'elle a parlé des difficultés début novembre lorsqu'elle a rédigé une charte de l'exécutif qui formalisait les façons de travailler ensemble et de se respecter.

Monsieur le Maire indique que lui non plus n'est pas satisfait du fonctionnement jusqu'ici mais qu'il reste et qu'il continue néanmoins. Il s'est remis en question et a fait un « process com » pour savoir comment mieux faire. Il est d'accord pour se remettre en question et souligne que depuis un an il a tenu ses engagements. Il a beaucoup de respect pour les élus et les Veyrolains que tous représentent. Être élu c'est un mandat de 6 ans, ce n'est pas une option. Il n'a pas trahi les électeurs et ses actions sont conformes au projet initial.

Michel MADAR précise que personne n'a trahi les électeurs : c'est le Conseil municipal qui élit le maire et les Adjoints. Le Conseil municipal n'a pas la possibilité de déposer une motion de révocation du Maire alors le refus du budget a pour signification que le Conseil ne fait plus confiance au Maire.

Monsieur le Maire souligne que la réglementation est précisément faite pour assurer la stabilité des institutions.

Jean-François NORE corrige en disant que les électeurs ont voté pour une liste fléchée avec une tête de liste et une première adjointe. La démarche en cours floue donc les électeurs. Autant il peut comprendre les difficultés rencontrées entre personnes qui fonctionnent différemment, autant il ne comprend pas comment on peut perdre une confiance en quelqu'un qui a rempli ses engagements. Il s'agit d'un manque de transparence totale, d'autant qu'il affirme que Michel MADAR a indiqué être disponible pour devenir Maire alors qu'il a démissionné de son poste d'adjoint au bout d'un mois.



Diffusé le 19 avril 2021
Affiché le 19 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 avril 2021

Michel MADAR indique qu'il pense avoir fait des efforts mais qu'il n'allait pas y laisser sa santé. Il pose 2 questions au Maire :

- Comment vas-tu faire fonctionner la Mairie désormais ?
- Est-ce que tu penses que si tu restes le Conseil municipal fonctionnera de manière apaisée ?

Monsieur le Maire affirme que oui il y a eu un vrai Conseil municipal qui a fonctionné pendant cette dernière année et qu'il peut encore de faire. Il propose de poursuivre et d'accélérer les réformes en cours pour laisser la commune dans un bon état quoiqu'il arrive. Il souhaite que l'exécutif soit remis en place et, ayant bien entendu que l'exécutif démissionnaire est prêt à travailler, il serait très heureux de recréer les conditions d'un travail apaisé. Une démission de sa part ne serait ni conforme au scrutin démocratique ni aux institutions. Il fera des propositions concrètes lors de la réunion du Conseil du lundi suivant.

4. Vote du budget primitif 2021 (budget principal)

Karine BOLUKTAS présente le budget primitif principal 2021 qui s'équilibre comme suit :

- 3 667 600.00 € en section de fonctionnement
- 2 351 900.00 € en section d'investissement

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

A la majorité par 11 voix contre : Philippe ABRAHAMI, Karine BOLUKTAS, Vanessa BRUNO, Claire RIGAL par procuration, Michel MADAR, Fabienne GROSGOGEAT, Lara PAGNIER, Michel BODOY, Patrick MAGNIN, Philippe FRANCK, Claire SCHMITTER par procuration

6 pour : Thomas TERRIER, Anne-Violaine DAUER, Jean-François NORE, Axel RINDBORG, Christophe KAPUSTA, Fabrice ROUSSEAU

et 2 abstentions : Fany DELPLANCQ, Florian LOMBARDO par procuration

VOTE contre le budget primitif 2021

5. Vote du budget primitif 2021 (budget commercial)

Karine BOLUKTAS présente le budget primitif commercial 2021 qui s'équilibre comme suit :

- 108 675.00 € HT en section de fonctionnement
- 219 280.68 € HT en section d'investissement

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

A la majorité par 11 voix contre : Philippe ABRAHAMI, Karine BOLUKTAS, Vanessa BRUNO, Claire RIGAL par procuration, Michel MADAR, Fabienne GROSGOGEAT, Lara PAGNIER, Michel BODOY, Patrick MAGNIN, Philippe FRANCK, Claire SCHMITTER par procuration



Diffusé le 19 avril 2021
Affiché le 19 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 12 avril 2021

6 pour : Thomas TERRIER, Anne-Violaine DAUER, Jean-François NORE, Axel RINDBORG, Christophe KAPUSTA, Fabrice ROUSSEAU

et 2 abstentions : Fany DELPLANCQ, Florian LOMBARDO par procuration

VOTE contre le budget primitif commercial 2021

La séance est levée à 22h45.

Elle est consultable dans son intégralité en format numérique sur le lien suivant :

<https://www.facebook.com/events/108615047912934/>

La prochaine séance du Conseil se tiendra le lundi 19 avril 2021 en salle consulaire de la Mairie de Veyrier-du-lac.

A Veyrier du Lac, le 19 avril 2021

Le Maire

Thomas TERRIER

